

SÉANCE DU
CONSEIL
3 AOÛT 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi 3 août 2026 à 20h, séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Vicky Poulin, sont présents : mesdames et messieurs, Patrick Gaudreau, Thérèse Ménard Monty, Florian Ruckstuhl, François Mailloux, Lydia Maheux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

Absence(s) : Sylvain Thibodeau

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue par madame la mairesse**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
- 4. Première période de questions**
 - 4.1 Aucun
- 5. Administration**
 - 5.1 Rapport des formations obligatoires des élus municipaux
 - 5.2 Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.3 Règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances - Adoption
 - 5.4 Règlement concernant le colportage - avis de motion
 - 5.5 Règlement concernant le commerce de Regrattier - avis de motion
 - 5.6 Embauche - Inspecteur en voirie
 - 5.7 Mandat - Étude hydraulique
- 6. Aménagement du territoire**
 - 6.1 Comité consultatif d'urbanisme - Nomination

6.2 Demande de travaux d'entretien du Cours d'eau du Chemin

7. Finances

7.1 Comptes payés et à payer

7.2 Demande de financement pour La Société d'Histoire de Missisquoi

7.3 Demande de commandite - Opération Nez rouge

8. Travaux publics

8.1 Contrat - Remplacement de trois ponceaux

8.2 Mandat - Surveillance environnementale

9. Loisirs et bibliothèque

9.1 Aucun

10. Correspondance

10.1 Aucun

11. Divers

11.1 Aucun

12. Deuxième période de questions

12.1 Aucun

13. Levée de la séance

MOT DE BIENVENUE PAR MADAME LA MAIRESSE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-5200

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2026

2026-08-5201

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

ADMINISTRATION

RAPPORT DES FORMATIONS OBLIGATOIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

La directrice générale et greffière-trésorière dépose en séance le rapport des attestations de tous les membres du conseil aux formations obligatoires suite à l'élection générale du 2 novembre 2025 soit, Éthique et déontologie en matière municipale et Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu.

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Considérant un changement significatif touchant ses intérêts pécuniaires, la directrice générale et greffière-trésorière dépose en séance la déclaration d'intérêts pécuniaires de madame Vicky Poulin.

RÈGLEMENT RM 460 CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LES NUISANCES - ADOPTION

2026-08-5202

ATTENDU les pouvoirs conférés par le *Code municipal* et la *Loi sur les compétences municipales*, notamment en matière de nuisances, de sécurité, de paix, d'ordre, de bon gouvernement et de bien-être général de la population;

ATTENDU que le *Conseil* désire procéder à une révision du Règlement 2024-09-445 concernant la paix, l'ordre et les nuisances afin notamment de prévoir une disposition visant à interdire le fait de plonger, de sauter ou de se laisser tomber d'un pont, d'une passerelle ou de toute autre infrastructure érigée en hauteur et afin de revoir les dispositions en matière de *Cannabis*;

ATTENDU en effet que certaines problématiques en matière de *Cannabis*, particulièrement en milieu scolaire, causent d'importants enjeux en matière de nuisances, de sécurité, de paix, d'ordre, de bon gouvernement et de bien-être général de la population, en ce que :

- La fumée de *Cannabis* constitue une nuisance;
- Le *Cannabis* est facilement accessible et disponible à toute heure du jour dans les milieux scolaires, que ceci engendre d'autres utilisateurs potentiels et ainsi une augmentation de la consommation et des enjeux liés au *Cannabis*;
- Le *Cannabis*, sa possession et sa consommation, sous toutes ses formes, dans les milieux scolaires, causent notamment des conflits entre les élèves et par le fait même, une augmentation de la violence, mettant ainsi la paix, l'ordre, la sécurité des élèves et des employés et leur bien-être en péril;
- La plupart des interventions liées au *Cannabis* dans certains milieux scolaires sont en lien avec certains objets permettant sa consommation,

plus particulièrement les vapoteuses à extrait de *Cannabis*, lesquels sont par ailleurs facilement accessibles et dissimulables;

- Les vapoteuses à extrait de *Cannabis* permettent une consommation facile dans les immeubles scolaires à tout endroit, notamment ceux où il est difficile de faire une surveillance accrue, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur;

ATTENDU que les milieux scolaires, par leur nature, nécessitent d'éviter de manière accrue les situations où la nuisance, la sécurité, la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de la population sont compromis;

ATTENDU que les *Agents de la Paix* qui doivent notamment intervenir dans les milieux scolaires en lien avec le *Cannabis* ne disposent que de peu de moyens d'interventions dissuasifs, efficaces et rapides;

ATTENDU qu'il est possible de réglementer les enjeux en matière de *Cannabis*, afin de mieux outiller les *Agents de la Paix*;

ATTENDU que la Sûreté du Québec, dans le cadre de sa politique de gestion, portera assistance au fonctionnaire désigné par le Conseil en regard de sa mission de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique;

ATTENDU que le projet du règlement 2026-07-460 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 6 juillet 2026 par Patrick Gaudreau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Florian Ruckstuhl
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2026-07-460 intitulé *Règlement RM 460 concernant la paix, l'ordre et les nuisances*.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT CONCERNANT LE COLPORTAGE - AVIS DE MOTION

Madame Lydia Maheux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant le colportage.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMMERCE DE REGRATTIER - AVIS DE MOTION

Madame Thérèse Ménard Monty donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement concernant le commerce de Regrattier.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

EMBAUCHE - INSPECTEUR EN VOIRIE

2026-08-5203

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil accepte l'embauche de monsieur Nicolas Maurice à titre d'inspecteur en voirie et ce, à compter du 3 août 2026, aux conditions énumérées dans le dossier d'embauche.

ADOPTÉE

MANDAT - ÉTUDE HYDRAULIQUE

2026-08-5204

IL EST PROPOSÉ PAR Florian Ruckstuhl
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la firme ALPG consultants à effectuer une étude hydraulique du Cours d'eau Surprenant afin d'étudier la problématique du ponton P-03 situé sur le rang Kempt et ce, au coût de 7 300\$ excluant les taxes et le tout tel que décrit dans l'offre de services numéro OS-226007 et datée du 26 juin 2026.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

2026-08-5205

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que soit nommé monsieur Jacob Fankhauser au sein du Comité consultatif d'urbanisme en tant que membre résident pour une période de deux ans à compter du 3 août 2026.

ADOPTÉE

DEMANDE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU CHEMIN

2026-08-5206

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi a été saisie d'une demande de nettoyage du Cours d'eau du Chemin;

CONSIDÉRANT que le rapport technique du service du développement et de la gestion stratégique du territoire de la MRC de Brome-Missisquoi, daté du 16 juin 2026, recommande des travaux d'entretien du Cours d'eau du Chemin;

CONSIDÉRANT que les constats font état d'accumulation de sédiments nuisant à l'écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de l'entretien des cours d'eau en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* ;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité demande officiellement à la MRC de Brome-Missisquoi d'entreprendre les démarches nécessaires afin de réaliser les travaux d'entretien recommandés du Cours d'eau du Chemin.

QUE la municipalité autorise le versement d'un dépôt remboursable au montant de 2 000\$ émis au nom de la MRC de Brome-Missisquoi.

QUE les coûts des travaux soient répartis à l'ensemble des contribuables.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Brome-Missisquoi pour donner suite aux travaux.

ADOPTÉE

FINANCES

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2026-08-5207

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
OASIS SANTE MENTALE GRANBY ET REGION	12056	200.00
GROUPE JLD LAGUE	12057	146.57
ANDRE PARIS INC	12058	12 790.97
GROUPE ARCHAMBAULT INC	12059	589.78
ATLAS&CO	12060	52.27
ETHIER, MURIELLE	12061	73.00
ENTREPRISES S. CABANA INC.	12062	1 188.07
EQUIPEMENTS HENRI INC.	12063	147.17
EXCAVATION AF GAGNON INC.	12064	5 511.42
INSTALLATION SPECIALISEE SYLVAIN OUELLET	12065	517.39
LETTRACOM GRANBY INC.	12066	1 035.92
LIBRAIRIE MODERNE	12067	612.15
MARTECH SIGNALISATION INC.	12068	945.67
MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	12069	3 365.76
MUNICIPALITE CANTON BEDFORD	12070	7 383.25
VILLE DE COWANSVILLE	12071	192.01
VILLE DE FARNHAM	12072	1 528.99
EXCAVATION AF GAGNON INC.	12073	409.43
		36 689.82
SALAIRES	PÉRIODE	MONTANT
SALAIRES ET ALLOCATIONS CONSEIL	JUILLET 2026	4 364.83
SALAIRES ET ANIMATION	JUILLET 2026	9 341.77
		13 706.60

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
VISA DESJARDINS	2508	294.34
BELL MOBILITE INC	2509	65.58
HYDRO QUEBEC	2510	653.62
HYDRO QUEBEC	2511	101.10
VIDÉOTRON	2512	279.10
TELUS HEALTH (CANADA) LTD	2513	68.50
BUROPRO CITATION	2514	124.42
FTC INFORMATIQUE	2515	438.58
GESTIM INC.	2516	3 460.58
JODOOM ELECTRIQUE INC.	2517	1 574.99
REGIE INTERMUNICIPALE	2518	3 441.36
REVENU QUEBEC	2519	3 757.96
VISA DESJARDINS	2520	183.96
VISA DESJARDINS	2521	582.22
VISA DESJARDINS	2522	390.92
EUROFIN ENVIRONNEX	2523	82.21
HYDRO QUEBEC	2524	633.95
VISA DESJARDINS	2525	11.75
VISA DESJARDINS	2526	104.86
		16 250.00
	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>66 646.42</u>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MISSISQUOI

2026-08-5208

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité accorde une aide financière de 100\$ à La Société d'Histoire de Missisquoi.

ADOPTÉE

DEMANDE DE COMMANDITE - OPÉRATION NEZ ROUGE

2026-08-5209

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'une contribution financière d'un montant de 100\$ soit octroyé à Opération Nez rouge Granby-Cowansville pour la saison 2026.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

CONTRAT - REMPLACEMENT DE TROIS PONCEAUX

2026-08-5210

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la résolution portant N°2026-06-5177 la municipalité de Sainte-Sabine a procédé à un appel d'offres public (procédure ouverte) via le Système électronique d'appel d'offres (« SEO »), portant le numéro d'avis N°26-001, et ce, pour des travaux de remplacement de trois (3) ponceaux : 5^e Rang identifié par le numéro P-01, rang Audette identifié par le numéro P-21 et rang Audette identifié par le numéro P-20;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 14 juillet 2026, dans le cadre de l'appel d'offres public N°26-001;

CONSIDÉRANT que 5 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 11h00, le 14 juillet 2026, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Excavation St-Césaire inc.	244 192.24\$
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	316 534.40\$
Groupe Allaire Gince	322 000.00\$
Excavation M. Leclerc	339 004.94\$
Excavation GGM inc.	375 000.00\$

CONSIDÉRANT qu'après une étude et analyse des soumissions, la soumission de Excavation St-Césaire inc. est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetra Tech Qi inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil octroie le contrat à l'entreprise Excavation St-Césaire inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de remplacement de trois (3) ponceaux : 5^e Rang identifié par le numéro P-01, rang Audette identifié par le numéro P-21 et rang Audette identifié par le numéro P-20 conformément aux documents d'appels d'offres publiés et à la soumission déposée, au montant de 244 192.24\$ incluant les taxes.

QUE les dépenses soient comptabilisées au poste budgétaire 23 040 00 000.

QU'une partie des dépenses soient financées avec le *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ 2024-2028).

ADOPTÉE

2026-08-5211

MANDAT - SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT que l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols a relevé la présence de sol contaminé A-B pour le ponceau P-21;

CONSIDÉRANT que ces sols contaminés pourraient devoir être disposés sur un site autorisé à les recevoir lors des travaux;

CONSIDÉRANT que pour être conforme au *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RCTSCE)* la municipalité doit mandater un laboratoire afin d'effectuer la surveillance environnementale afin de s'assurer de la traçabilité des sols;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Lydia Maheux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la firme LMT experts inc., qui a soumis la plus basse proposition conforme, pour la surveillance environnementale pour la traçabilité des sols contaminés A-B du ponceau P-21 et ce au coût de 3 389\$, excluant les taxes, et le tout tel que décrit dans la demande de propositions datée du 24 juillet 2026.

Les autres propositions soumises sont les suivantes :

Enviroc	4 710.00\$ excluant les taxes
LCL Environnement inc.	4 954.50\$ excluant les taxes

ADOPTÉE

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

Aucun sujet

CORRESPONDANCE

Aucun sujet

DIVERS

Aucun sujet

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-08-5212

IL EST PROPOSÉ PAR Lydia Maheux
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h32.

ADOPTÉE

Vicky Poulin
Mairesse

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Vicky Poulin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ADOPTÉE